



DECLARATION CGT PROJET DE MODIFICATION DE L'ARRETE HABILLEMENT CNSIS DU 17 FEVRIER 2015

Une nouvelle fois, la CGT vous interpelle et vous alerte sur les dérives stigmatisant une partie des agents des collectivités territoriales SDIS.

Les sapeurs-pompiers sont des fonctionnaires territoriaux, n'en déplaise à certains, et doivent être traités comme tout fonctionnaire.

Cette modification d'arrêté est uniquement axée sur l'apparence, laissant de côté le principe de santé et de sécurité de vos sapeurs-pompiers.

Ce projet comporte tout juste trois lignes sur les E.P.I., domaine pourtant capital pour les agents.

Nous ferions mieux ici de prendre des dispositions en matière de santé et sécurité au travail afin de les protéger des risques inhérents à la profession et des nouveaux risques professionnels. Car, au regard des derniers chiffres de la CNRACL, les sapeurs-pompiers vont mal, très mal.

Aux dangers habituels de leurs missions, nous assistons à une explosion de la souffrance au travail qui a principalement des causes organisationnelles et managériales.

Nous attendions de la révision de cet arrêté la prise en compte de la nouvelle norme de la Haute Visibilité pour les tenues d'intervention des sapeurs-pompiers qui n'apparaît pas ici avec l'obligation d'avoir des tenues de feu bleu marine Quel paradoxe !!!

La disparition des casques de couleur, de la chemise F1 et la réapparition du calot viennent confirmer ce sentiment.

La phobie du poil, du cheveu, un goût prononcé pour l'apparence, mais aussi un désintérêt des thèmes de fond comme la sécurité passive, voilà ce que nous retenons du projet d'habillement.

Et que penser du maintien du tricorne quand la jupe-culotte disparaît, la nécessaire différenciation de genre par l'habit ou une survivance sexiste ?

Mais alors, doit-on supprimer les prénoms épicènes, Camille, Claude, Dominique, ou ceux qui laissent un doute sur le genre, Noël, Yaël ? Leur manquerait-il l'affirmation d'un genre pour être admis dans les SDIS ?

Vous pouvez penser que nous sommes dans la caricature, mais c'est la rédaction de ce projet qui y sombre quand il fait penser à la rumba du pinceau de Bourvil, "Y a que ça qui compte, la façade", "faut toujours sauver la façade", bien loin des problématiques que cette assemblée devrait traiter.

Nous aurions aimé être associés pleinement lors d'un groupe de travail au lieu d'être mis devant le fait accompli.

Lors de la dernière CNSIS, réunion physique il s'entend, nous avons alerté sur ces mêmes points. Certains ont été pris en compte mais mal compris. Mieux aurait valu que les auteurs nous associent. Les organisations syndicales auraient pu faire de ce projet risible quelque chose de sérieux.

Mesdames et Messieurs les Membres de la CNSIS, notre devoir est de prévenir les risques sur la santé des agents plutôt que de vouloir criminaliser. Pour ces raisons aisément compréhensibles, la CGT émettra un avis particulièrement défavorable.